

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 58 (1985)

Heft: 10

Vereinsnachrichten: Union suisse pour l'amélioration du logement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union suisse pour l'amélioration du logement

Message sur l'état de l'Union

Aux coopératives membres de l'USAL

Chers sociétaires

C'est par un temps magnifique et selon un programme attrayant que s'est déroulé à Bâle, les 15 et 16 juin, le congrès de l'Union. Nous aimerions remercier encore tous ceux qui ont répondu à l'appel et qui ont contribué au succès de ce congrès. Après les élections au sein du comité central, c'est au tour des commissions d'être renouvelées. Dans ce but, nous cherchons des spécialistes manifestant de l'intérêt et disposés à accorder un peu de leur temps pour les tâches multiples qui incombent à la Commission technique, à la Commission de formation (y compris naturellement des femmes). Ils sont priés de s'annoncer le plus rapidement possible. Si l'un des membres de votre coopérative est intéressé à participer aux travaux d'une commission de l'USAL, vous voudrez bien en informer le comité de votre section ou le secrétariat central.

La revue spécialisée de l'Union, *l'Habitation*, vous offre la possibilité de vous mettre au courant de tout ce qui concerne les coopératives de construction et d'habitation. Profitez de cette occasion et commandez l'abonnement de *l'Habitation* pour le plus grand nombre possible de vos membres. Vous aurez ainsi une meilleure compréhension de votre propre activité en tant que membre de comité. Votre coopérative peut aussi utiliser directement la revue pour signaler un quelconque changement important au sein de sa direction ou un anniversaire (une brève communication à la rédaction suffira), ou pour insérer une annonce ou éventuellement encore un article relatant la réussite de l'une de vos constructions. M. P.-E. Monot, rédacteur (tél. 021/22 51 49), vous conseillera volontiers à ce sujet.

Le Fonds de roulement est en plein fonctionnement. Les premiers prêts qui ont été accordés par l'USAL à titre de financement complémentaire pour la construction de nouveaux bâtiments ou des rénovations sont maintenant

en train d'être remboursés et des fonds deviennent disponibles pour de nouveaux projets. Si vous vous intéressez à un prêt à taux d'intérêt avantageux, veuillez consulter l'aide-mémoire N° 13 (Prêts de l'USAL) qui vous renseignera plus amplement à ce sujet, de même que sur le Fonds de solidarité de l'USAL.

Le Conseil national prendra une décision lors de la session d'automne ou d'hiver concernant le nouveau crédit-cadre en faveur de l'encouragement à la construction et à la propriété de logements. Il est à craindre que la décision ne soit pas aussi nette que celle prise par le Conseil des Etats qui avait approuvé le crédit par 28 voix contre une. Le montant élevé de 2,98 milliards de francs pourrait éveiller des réticences. Si l'on devait également vous objecter cette somme qui s'élève à des milliards, vous pouvez en toute bonne conscience invoquer le fait que la part du lion du crédit, soit 2,4 milliards, est destinée à des cautionnements et à des obligations. Un montant nettement moins élevé, soit 480 millions de francs, est prévu pour les dépenses effectives de la Confédération, qui d'ailleurs récupérera partiellement cette somme, étant donné que 65 millions de francs sont réservés à des prêts remboursables et à des participations; 515 millions seulement sont prévus pour des subventions. Il reste donc 103 millions de francs disponibles annuellement, à répartir sur cinq ans. Ils sont en bonne partie destinés à abaisser le loyer des logements occupés par des personnes à faible revenu, des personnes âgées et des handicapés. Il serait certainement utile de faire valoir, si l'occasion se présente, ces arguments auprès des membres du Conseil national qui figurent parmi vos connaissances. En tant que membre du comité d'une coopérative, vous pouvez avec raison prétendre parler en connaissance de cause.

Avec nos cordiales salutations.

Le président central: Otto Nauer.

Le secrétaire central: Fritz Nigg.

